L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

PETITES ANNONCES.

F. L. SUDRIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Marchandises imprimées et coupées depuis 25c le mille. 13 mars 1 an

DEMANDES.

Demande de cuisinière.

Une bonne cuisinière trouvera immédiatement à s'employer en s'adressant au No 84 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 22 sept.

A LOUER.

LOCATION centrale, partie supérieure de maison, 134 Canal, entre Carondelet et de l'Hôpital, vingt chambres, bonne pour club ou pension, venant d'être tapissée et peinte. S'adresser B. J. Weber, 123 Royale. 30 août—1 mois—dim et jeudi

A VENDRE.

A VENDRE.—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu : papiers peints, articles religieux, fournitures de bureaux. Conditions—Comptant. 16 août—dim jeudi 8

MEILLEURE Gasoline de stove à 10c le gallon, livrée par J. Paquette 166 rue Canal. Téléphone 28, ordres par la poste traités de suite. Ascensionnant rue de Chartres. 1 sept 1 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Quong Wah vs Tim Donovan.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 19,677.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Prince, juge de la Première Cour de Cité H. H. Prince, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1532 rue Lafayette entre St-Charles et l'arondissement, le SAMEDI, 3 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un wagon à ressorts à quatre roues. Un cheval. Un jeu de harnais. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD FORTIER, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 23 sept—22 29—3 oct

Leon Jambert vs Rose en Boule Nouveau Brahy.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 15,291.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Henri Marx, Juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, dans la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 3 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un Piano et un tabouret, tabac à fumer, cigares, pipes, crayons, jarres en verre, vitrines, comptoirs, nattes, tapis et un lot de meubles de toutes sortes. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en cette Cour. Conditions—Comptant sur les lieux.

E. A. LUMINAIS, Greffier. 23 sept—22 29—3 oct

Succession de James H. Mary.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,773—Division H. Attendu que Bertie Hamilton, veuve de James H. May, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu James H. May, décédé dans le présent délai : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 19 sept—19 24 28

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,270—Division F. Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Henry, décédé : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 22 sept—22 27—2 oct

Succession de Philomène Marion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,729—Division F. Attendu que les créanciers des créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 22 sept—22 27 1er oct

Succession de James H. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,773—Division H. Attendu que Bertie Hamilton, veuve de James H. May, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu James H. May, décédé : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 19 sept—19 24 28

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,270—Division F. Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Henry Henry, décédé : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 15 sept—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

J. Frank Sperl vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,259—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 15 sept—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de Mme Emilien Loche, veuve de Sandot Lache.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,198—Division K. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est pour lesquelles le compte présenté par Peter Turrie, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 24 sept—24 29—oct 3

Succession de Henry Reiner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,771—Division A. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Reiner : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 16 sept—16 20 23

Succession de Marie Vierger, femme de Lizier Pouech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 33,739—Division I. Attendu que Emma Bordes femme de Mathias Hunter, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Florence, femme de Lizier Pouech, décédée intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 22 sept—22 27—2 oct

Succession de Philomène Marion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,729—Division F. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 22 sept—22 27 1er oct

Succession de James H. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,773—Division H. Attendu que Bertie Hamilton, veuve de James H. May, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu James H. May, décédé dans le présent délai : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 19 sept—19 24 28

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,270—Division F. Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Henry Henry, décédé : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier. 15 sept—15 20 24

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 SEPTEMBRE—CLASSE No 325

Tirage de 4 heures P. M.

7	2	26	45	66	55	63	4	28	2	1	07	49	23	60

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

Ce 23 septembre 1891. T. J. A. ROUSSEAU, W. P. KINGSLAND, JAN. A. WILSON, Commissaires.

Les prises de ces tirages quotidiens peuvent être vues en tout temps dans toutes les agences.

Avis aux Créanciers du Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency)

Washington, D. C., 9 mai 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.

Un dividende de 5 pour cent, faisant en tout 55 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, à partir du 1 juin 1885. Les chèques de ce dividende seront prêts à être payés à mesure que les réclamations seront présentées. Le montant total de ce dividende, non réclamé, consistant en des billets de banque et des chèques, sera alors payable à la Trésorerie des Etats-Unis, à Washington, D. C., et ne produira plus d'intérêt après cette date. Les créanciers de cette association qui ne se sont pas encore présentés pour toucher leurs dividendes sont invités à le faire immédiatement. Les dividendes non réclamés ne produisent pas d'intérêt. Les créanciers dont les noms ne figurent pas sur les dividendes précédemment déclarés, sont invités à se présenter immédiatement pour toucher leurs dividendes. Les créanciers dont les noms apparaissent sur les dividendes précédemment déclarés, et qui ne se sont pas encore présentés pour toucher leurs dividendes, sont invités à se présenter immédiatement pour toucher leurs dividendes. Les créanciers dont les noms ne figurent pas sur les dividendes précédemment déclarés, et qui ne se sont pas encore présentés pour toucher leurs dividendes